

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 11
Conseillers Présents : 09
Procurations : 02
Convocation : 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Monsieur René LAVILLE, Madame Anne BATAILLE, Madame France PROFFIT, Madame Fabienne REDO, Madame Sylvie SOLA, Madame Murielle BALANGER, Madame Marina CAMPOY, Madame Christine PAJOT et Madame Sophie TORRENT.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Madame Hayat HEL HOUR donne procuration à Madame Anne BATAILLE.
Madame Noria DA COSTA donne procuration à Madame France PROFFIT.

Madame France PROFFIT a été nommée secrétaire de séance.

08-2020 OBJET : GOUTER ECOLE FIN D'ANNEE

Monsieur le Président informe les membres du CCAS qu'un goûter de fin d'année est offert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire.

Il est proposé de retenir la société « Les 3 Llatas » pour un montant total de 592,00 € TTC (3,20 € x 185 enfants).

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents accepte :

- ✓ d'offrir un goûter de fin d'année aux enfants des écoles maternelle et élémentaire ;
- ✓ le devis de la société « Les 3 Llatas » pour un montant de 3,20 € TTC x 185 enfants soit un montant total de 592,00 € TTC ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et engager les dépenses correspondantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Président,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20201124-0082020-AI
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

